

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 30  
Votants : 34

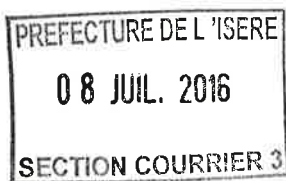
L'an deux mille seize, le trente juin à 19h00,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE  
Date de la convocation : 23 juin 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE, (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

**OBJET : Elaboration PLPDMA**



Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Roger VILLIEN à Alain LECLERCQ, Eric GRUBY à Jean Pierre ZURDO, Jacques RICHEL à Denis SEJOURNE

**CONFORMEMENT** aux dispositions du décret n°2015-662 du 10 juin 2015, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a engagé le processus d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a constitué une commission d'élaboration et de suivi de ce PLPDMA, présidée par M. Denis BLANQUET, Vice-président environnement et cadre de vie, menée par la responsable du service déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et composée d'élus de la commission déchets, d'une représentante du Parc naturel régional de Chartreuse, de la responsable de L'Alternateur et de membres du réseau de guides composteurs. Cette commission a en charge la réalisation d'un état des lieux ainsi que la définition d'objectifs de réduction des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) et des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

**ETANT DONNE** que la version définitive du PLPDMA sera adoptée par délibération du conseil communautaire et un bilan pourra être présenté annuellement en séance.

**ETANT DONNE** que les 19 janvier et 26 avril derniers, la commission déchets s'est positionnée en faveur de l'élaboration d'un PLPDMA et de la constitution de la commission précitée.

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'élaboration du PLPDMA.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Le Président  
  
Denis SEJOURNE